



# SYNDICAT NATIONAL UNIFIÉ DES IMPÔTS

80/82, rue de Montreuil • 75011 PARIS  
Tél. 01.44.64.64.44 • Fax 01.43.48.96.16  
www.snui.fr • Courriel : snui@snui.fr

## Déclaration liminaire Mouvement complémentaire de mutation de catégorie C CAP n° 6 et 7 du 6 au 14 Novembre 2008

Impossible de débiter cette CAP sans parler de la situation économique déplorable de notre pays :

- crise financière conséquence d'une politique ultra-libérale (avec en plus le scandale de la Caisse d'Epargne (les caisses ne sont pas vides pour tout le monde),
- montée du chômage,
- développement des parachutes dorés,
- baisse de la consommation,
- baisse du pouvoir d'achat dont les fonctionnaires font les frais les premiers. D'ailleurs les agents des Impôts témoignent de leurs inquiétudes quant à la dégradation régulière de leur niveau de vie. C'est une véritable revalorisation qu'attendent les agents, compte tenu de leur technicité et du rythme des réformes. Rappelons, qu'à notre modeste niveau, la mutation peut parfois améliorer leur vie quotidienne.

Cependant, aucun politique n'ose parler de récession sauf notre ministre qui s'est attaché à parler de « pause technique ».

(Cela nous rappelle certaines réunions internes, la notation, quand on ne peut pas accorder de majoration). Il faut savoir appeler un chat un chat.

Mais peut-être est-il plus important d'intéresser les citoyens à une « poupée vaudou ».

Plus proche de nous, c'est-à-dire dans notre administration, les malaises des agents de la DGFIP sont grandissants.

De nombreux sujets les inquiètent :

- le livre blanc sur l'avenir de la Fonction Publique,
- la Révision générale des politiques publiques qui attaque de plein front le statut du fonctionnaire, les missions et les structures.

Nous savons tous que derrière cette réforme de l'Etat c'est l'indépendance et la neutralité du fonctionnaire qui sont mises à mal et c'est aussi la notion d'intérêt général qui est remise en cause.

Concernant la loi sur la mobilité, le SNUI réaffirme son attachement au maintien des statuts particuliers qui régissent les doctrines d'emplois et les carrières ainsi que l'existence de deux filières permettant de gérer les agents en conservant leurs repères antérieurs. Ces règles, issues de l'histoire de chaque réseau, sont différentes notamment pour les mutations, mais elles représentent des sécurités pour les agents.

Concernant la rémunération dite « au mérite » des fonctionnaires, il est clair que pour l'Union SNUI - SUD Trésor, elle est dangereuse et injuste.

Un tel projet reviendrait :

- à rémunérer le contrôle fiscal au rendement,

- à rémunérer la gestion de l'Impôt en fonction de critères éloignés des principes du service public,
- à rémunérer l'action en recouvrement en fonction du nombre de poursuites engagées,
- à rémunérer l'accueil en fonction du nombre de « clients » reçus et non plus en fonction de la qualité des renseignements.

On peut multiplier les exemples mais un enseignement demeure, l'action publique n'est pas compatible avec un tel mode de rémunération.

Sur les réformes engagées et la fusion de nos deux administrations, les actions doivent se mener en toute transparence et l'amélioration des conditions de travail doit guider les choix stratégiques en la matière.

A titre d'exemple nous dénonçons le manque de visibilité et de discussions sur :

- le SIP chamboule globalement le CDI (FI, accueil, SIE, CSP), les trésoreries mixtes, les pôles de recouvrement contentieux, l'informatique... mais les sujets seront traités séparément, - La MRU ne peut pas trancher seule les problèmes soulevés sur le terrain,
- la caisse (unique, conjointe ou commune) fait l'objet d'une circulaire sans qu'aucune discussion n'ait eu lieu avec les organisations syndicales, donc sans que les problèmes soulevés aient été abordés (charge de travail, augmentation de la fréquentation des guichets, population « fragile », arrêté des écritures, activité caisse conjugée à celle du guichet...),
- aucune nouvelle de la lettre de mission et des comptes rendus des études ergonomiques promises cet été,
- la date pour un point d'étape sur les difficultés rencontrées lors des préfigurations n'est toujours pas fixée,
- le nombre d'agents transférés pour le recouvrement n'est toujours pas connu et l'outil de répartition des emplois (tel ORE) est insatisfaisant (l'accueil n'est notamment pas pris en compte dans le calcul de la charge de travail),
- le bilan du SIE (Indicateurs, plateau, polyvalence) n'est toujours pas fait alors qu'il sert de modèle pour le SIP. L'Union SNUI-SUD Trésor exige toujours une fiche précise sur l'organisation des SIP tenant compte des erreurs du SIE,
- les rapprochements CDI-CDIF ont été gelés mais quand parle-t-on du secteur foncier ?
- combien d'agents seront transférés avec le recouvrement de la TP en 2009 ?
- quel avenir pour le contrôle sur pièces ?
- quel lien entre les Centres d'Encaissement et les Centres Prélèvement Services ?
- malgré notre opposition, l'administration persiste à vouloir créer des SIP de 70 agents : serait-ce pour pouvoir attribuer des « gros postes comptables surindiciés » ? L'Union SNUI – SUD Trésor est pour des services à taille humaine.

Mais au-delà du message d'autosatisfaction et de volonté de rassurer, les réponses du ministre, lors de la réunion du 27 octobre, restent largement insuffisantes et manquent de clarté.

Certes les sujets restent ouverts comme :

- le statut particulier,
- l'harmonisation du régime indemnitaire qu'il s'est déclaré prêt à regarder et à pousser le rythme. D'ailleurs l'Union SNUI - SUD Trésor se félicite de cette opération pour nos collègues du Trésor, véritable revalorisation, le plus d'IMT reste insuffisant,
- les conditions de travail,
- la taille des futurs SIP,

mais les décisions se font attendre.

Concernant le mouvement de mutations, tout d'abord quelques chiffres, nous les avons tous mais « cela fait du bien » de se les remettre en tête.

	01/01/09	01/01/08
<b>Taux de satisfaction</b>	16.9%	17.7%
<b>Rapprochements en attente</b>	269	369
<b>Rapprochements effectué</b>	92	80
<b>Départements fermés</b>	49	31
<b>Solde effectif</b>	-856.8	- 479.7 Solde effectif

- 856,8 sans le dernier apport de la liste complémentaire affectée au 8 décembre 2008 (soit environ 350).

Heureusement que nous avons eu cet apport, sinon, .....

Malheureusement le solde négatif s'alourdit, conséquence de votre « bonne gestion » sur l'anticipation des suppressions à venir : **LOGIQUE DE L'EMPLOYEUR.**

Cependant, il faut convenir que vous avez fait « au mieux », avec la pénurie et ce après un mouvement général pas trop mauvais.

Mais comme tout bon syndicaliste, la demande est simple : « vous pouvez faire mieux ».

C'est en demandant le plus qu'on obtient du raisonnable, c'est pourquoi nous vous demandons de « pousser » au maximum dans les suites et d'avoir une écoute « très attentive » sur les cas sociaux bien évidemment de toutes les organisations syndicales.

Pour en terminer, nous souhaiterions avoir quelques précisions quant à la réalisation de ce mouvement. Certaines décisions prises nous apparaissent comme un recul et nous espérons que pour l'avenir nous retrouverons un système plus transparent.

En voilà quelques exemples, certes découverts au cours de l'analyse du mouvement mais aussi au vu des demandes qui nous ont été confiées.

1) Concernant les RE :

Quand 1<sup>ère</sup> ligne : sans résidence rapprochement

Maintenez-vous l'inscription au « topo » pour la résidence principale même si celle-ci est après le vœu rapprochement ?

2) Quand il est indiqué RI sur une résidence, l'inscrivez-vous en liste normale ?

3) Délai de séjour après réintégration (congé parental, congé formation) sur l'ancienne résidence : ligne sans objet donc pas de délai de séjour. Nous avons deux cas dont un qui aurait dû être muté sur **l'Essonne.**

4) A qui demandez-vous les pièces justificatives ? Les demandes effectuées **semblent** parfois incohérentes.

Ex : des agents se voient réclamer des pièces avant le mouvement complémentaire, alors que la situation familiale était vérifiée au mouvement général (est-ce le délai de 3 mois qui incitent les DSF à le faire ?). Nécessité de rappeler ces informations pour la prochaine campagne.

Nous vous rappelons notre opposition à ce système et nous demandons de nouveau un retour à l'ancien système : pièces fournies au moment de la rédaction de la 75T : système plus transparent.

A ce sujet, dans le cadre de la consultation, cette démarche n'a pas été effectuée aux premiers agents en attente dans certaines directions. Devons-nous considérer que ces départements resteront fermés : **alors**, quel rôle pour la CAP ? et quel manque de respect pour le travail des élus en CAP, représentants élus sur la base d'un taux de participation très important (+ de 85%), ce qui souligne l'importance, aux yeux des agents, du paritarisme dans notre administration.

5) Comment s'effectuera l'apport sur Saint-Martin ?

### **Pourquoi ces questions ?**

Vous gérez la population la plus importante de la filière fiscale avec un système de règles de gestion complexe **mais** les agents sont en droit d'avoir des règles justes, équitables et transparentes et non basées sur un système aléatoire.

Dans la période actuelle, l'Union SNUI - SUD Trésor revendique auprès du directeur général que tous les moyens humains et matériels soient donnés aux services des ressources humaines qui ont la responsabilité quotidienne de 130.000 agents. N'oublions pas quand même que nous gérons **tous** la vie administrative de nos collègues.

Mises en garde :

- pression sur nos élus :  
Stage pendant les CAP, remboursements différents, réflexions désobligeantes (du style « vacances à Paris »).  
Il ne faudrait pas que cela devienne un sujet de conflit au niveau national.
- Tenue des CAPL après le mouvement complémentaire comme le mouvement général : il est nécessaire de rappeler aux Directions, comme cela a été fait au groupe de travail sur les mutations, qu'une CAP locale d'affectation doit se tenir après un mouvement et ce pour tous les personnels de la résidence s'il y a des vacances.
- Enfin, votre non réponse sur le contexte compte tenu de votre rôle de président de CAP, représentant du Directeur Général, mais aussi acteur travaillant dans une grande administration jouant un rôle primordial dans l'économie du pays, est choquant.